Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 188

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

armes antipersonnelles (cf. *DP* N° 181, à propos de l'attaque menée à la peinture rouge contre l'immeuble de la rue des Mines, à fin mai 1972), et peut fournir les nombreux ordinateurs et appareils électroniques qu'exige la conduite d'un champ de bataille automatisé.

Comme toutes les sociétés multinationales, Honeywell possède une structure de décisions fortement centralisée. Et bien que cela n'apparaisse pas directement dans les organigrammes, il semble que le trust ait installé à la rue des Mines (sic !) 2, à Genève, un quartier général opérationnel et un centre électronique administratif pour l'ensemble des fabrications en dehors des Etats-Unis. Ce centre coordonnerait donc les activités des multiples entreprises installées en France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas etc., et des filiales établies en Europe ; il abrite à la même adresse les bureaux de Honeywell Bull (Suisse) S.A.

La guerre du Vietnam se prépare aussi à Genève

« Aucune filiale n'est innocente de ce que fabrique la firme multinationale dont elle dépend » écrit à propos d'Honeywell la brochure du « Front solidarité Indochine » consacrée à la firme (document N° 3 édité par Maspero). Si un tel quartier général opérationnel existe, Honeywell tombe sous le coup de la législation fédérale actuelle concernant le commerce des armes de guerre (comme sous le coup du projet de loi et de l'initiative contre l'exportation d'armes), même si les armes sont fabriquées en dehors du territoire suisse, en raison déjà des structures de décisions des firmes multinationales.

On peut souhaiter que le Conseil fédéral réponde avant le 24 septembre, date de la votation sur l'initiative contre l'exportation d'armes, à la petite question posée le 28 juin 1972 par Jean Ziegler, conseiller national, à ce sujet. Le problème est urgent et l'on ne fera pas l'injure aux polices fédérale et genevoise de douter qu'elles puissent se renseigner sur les activités réelles qui se déroulent à la rue des Mines 2, à Genève.

Un silence serait assurément un aveu.

On pourrait se demander alors
— si le Conseil fédéral, en raison des liens qu'Honeywell a noués en Suisse par la vente d'ordinateurs, préfère fermer délibérément les yeux,
— si, avant la votation sur l'initiative, il juge plus politique de ne pas faire éclater une affaire qui apporterait aux partisans de cette dernière de nouveaux et précieux arguments.

Ce serait une raison de plus pour refuser le prix de la grande politique en choisissant le 24 septembre une solution claire et nette, celle que propose l'initiative populaire contre l'exportation d'armes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La voix de l'Amérique

*J'avais été frappé, lors de mon séjour aux Etats-Unis, par les difficultés auxquelles se heurte l'*Eglise Unitarienne, *qui se propose d'apporter lumière et réconfort aux agnostiques.*

Ces difficultés n'ont pas diminué. Mon ami, le professeur H., est venu me voir le mois passé et m'a rapporté les faits suivants qui sont troublants : Récemment, trois représentants du mouvement « Gay Liberation » — qui lutte pour les droits des homosexuels et pour en finir avec leur ségrégation — sont venus rendre visite à l'Eglise unitarienne de Stony Brook, N.Y., présenter leur point de vue et expliquer leurs « problèmes ». Il y avait là deux homosexuels et une lesbienne. Eh bien, la communauté s'est émue ! Quelqu'un a fait remarquer que la visite n'était pas « démocratique », étant donné qu'on n'avait pas invité des hétéro-sexuels à venir présenter leur *point de vue...*

Mais un autre quelqu'un a rétorqué que ce n'était pas nécessaire, car le point de vue des hétéro-sexuels était bien connu et n'était nullement contesté... Longue discussion pour savoir si c'était démocratique ou pas démocratique. La communauté était divisée et perplexe...

Pourquoi je raconte cette anecdote ?

— D'une part, parce qu'avec cette manie que nous avons d'imiter tout ce qui vient d'Amérique — voir nos réformes scolaires, notre goût pour les ordinateurs, les matières plastiques et les films pornographiques — nul doute que la question ne se pose chez nous prochainement, et je me demande si notre Conseil synodal est bien préparé à aborder de tels problèmes !

— D'autre part, parce qu'elle illustre bien tous les obstacles qu'on rencontre dès qu'on se mêle de parler d'idées et de principes — et qu'ainsi nous aurions tort d'être surpris si aux prochaines élections présidentielles, les intérêts *(qui sont quelque chose de clair et de concret) l'emportent sur les* principes, *toujours si vagues et si discutables.*

J. C.